

Couverture spéciale pour véhicules électriques

Personnalisée, flexible et spécifique aux véhicules électriques. L'assurance des véhicules automobiles d'AXA offre un vaste choix pour trouver l'assurance adéquate. Grâce aux assurances complémentaires innovantes, votre batterie et votre station de recharge à domicile ou mobile bénéficient d'une couverture optimale.



Responsabilité civile: dommages causés par votre véhicule

Dommages causés à des tiers (obligatoire)

Dommages causés à vos biens



Casco: dommages causés à votre véhicule

Dommages causés par vous-même (collision)

Dommages causés par des événements naturels, des animaux ou des inconnus (casco partielle)

- Vol, y c. piratage informatique du véhicule et abus de confiance
- Bris de glaces des vitres avant, arrière ou latérales
- Événements naturels (grêle, etc.) et incendie
- Dommages causés par des fouines et des rongeurs ou suite à une collision avec des animaux
- Acte de malveillance (sauf rayures)

Casco partielle

Casco complète

Dommages au véhicule parké

Phares et rétroviseurs latéraux

Habitacle du véhicule

Pneus et jantes

Choses emportées

Perte et endommagement des clés du véhicule



Services et prestations supplémentaires

Faute grave

Protection du bonus

Dépannage, poursuite du voyage incluse

Véhicule de remplacement

Station de recharge e-mobilité

Batterie e-mobilité

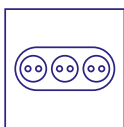
Protection juridique véhicule

Blessures subies par vous et vos passagers



Rabais attrayants pour les clients et clientes d'AXA

- Bonus de réparation de 10 %
- Safe Driver Bonus de 15 % pour les jeunes conducteurs et conductrices



Assurance complémentaire pour station de recharge

Votre station de recharge à domicile ou mobile, ainsi que les accessoires, sont intégralement assurés, même en cas d'erreur de manipulation, d'acte de vandalisme ou de vol. En cas de sinistre, AXA prend en charge le coût d'une Wall-box équivalente, y compris les frais de montage.



Indemnité en cas de dommage total

Valeur vénale majorée

- 100 % durant les deux premières années
- À partir de la 3^e année, indemnisation nettement plus importante que la valeur vénale régulière

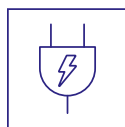
Garantie du prix d'achat

- 100 % les cinq premières années qui suivent la date d'achat
- À partir de la 6^e année, 10 % de plus que la valeur vénale majorée
- Pour les voitures neuves et les voitures d'occasion



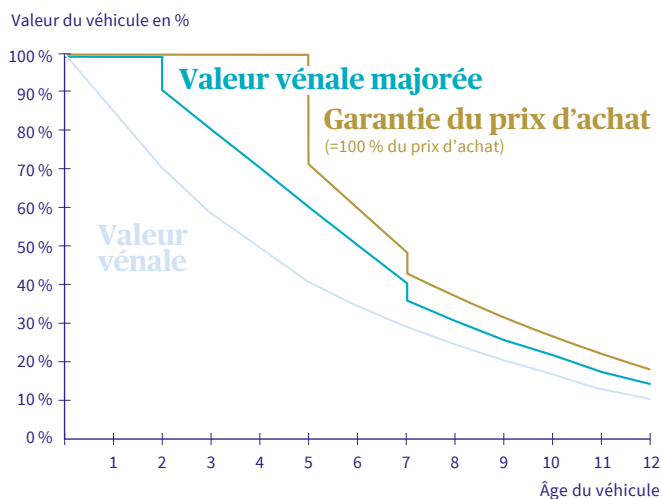
En cas de sinistre chez AXA

- Assistance immédiate et déclaration de sinistre par téléphone 24h sur 24
- Lors de la déclaration de sinistre, vous savez tout de suite si le dommage est couvert, en vérifiant en ligne [AXA.ch/sinistre](https://www.axa.ch/sinistre)
- Reprendre la route une heure après avec le service de dépannage d'AXA
- En cas de sinistre casco assuré, AXA organise la réparation du véhicule par un partenaire agréé:
 - Réparation conforme aux directives du constructeur et garantie à vie, nettoyage du véhicule inclus
 - Prêt de véhicule gratuit, y compris service de récupération et de livraison des véhicules
 - Réparation effectuée par l'un de nos partenaires en vitrage à l'endroit choisi par le client



Assurance complémentaire pour batterie

Assurez votre batterie en toute confiance pour les cas d'erreur de manipulation, de décharge profonde, de surtension, d'impact de foudre et de dysfonctionnement du dispositif de recharge, mais aussi contre une perte de capacité extraordinaire de plus de 50 % dans les trois premières années. Vos voisins s'inquiètent de vous voir recharger votre voiture électrique dans votre garage? Vous pouvez couvrir en sus les dommages causés par un incendie à des tiers, même en l'absence de responsabilité légale.



Avantages grâce à la coopération avec Swisscharge

- Recharger son véhicule dans les stations de Swisscharge dans toute l'Europe à un prix unique.
- AXA cofinçant le dispositif, vous avez droit à un rabais de 10 centimes par kilowattheure.
- En outre, vous bénéficiez d'un rabais de 10 % sur votre solution de recharge de Swisscharge.

Vous trouverez des informations complémentaires sur [AXA.ch/emobility](https://www.axa.ch/emobility)